

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire.

Date de la convocation : 8 octobre 2024

### **ORDRE DU JOUR**

- Virement de crédit
- Protection sociale : prévoyance
- Colis de fin d'année
- Aspirateur
- Questions diverses
  - Salle des fêtes
  - Préparation du budget
  - Galette des rois en janvier

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents excusés : 4

Nombre de membres votants : 11

Présents : Mme Angélique TERRANA, M. Bernard GIBAUD, M. Benjamin COLLIN, Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU, Mme Marie-Claire VASSEUR, M. Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, M. Frédéric MORA, M. Raymond FAURE, Mme Sophie BERLAND

Absents et excusés : Mme Sabine RICHEN, M. Jérôme BERLAND, M. Frédéric ROUMILHAC (procuration à M. Bernard GIBAUD), M. Nicolas FERMOND

M. Benjamin COLLIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 mai 2024 est adopté avec 10 voix pour et 1 voix d'abstention. M. COLLIN explique vouloir s'abstenir du fait qu'il n'était pas présent lors de la dernière séance.

### **VIREMENT DE CREDIT**

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de la préparation du budget 2024, l'attribution de compensation en investissement avait été estimée par la Communauté de Communes ELAN à 14 251,00€. Elle rappelle que la communauté de communes a procédé à une révision libre des attributions de compensation en investissement par la délibération n° 2024/071 votée le 18 avril 2024. Le conseil municipal a approuvé cette révision par la délibération n° 2024-30 en date du 13 mai 2024. Le montant s'élève désormais à 14 303,00 € et les crédits prévus au chapitre 20 du budget de l'exercice 2024 s'avèrent insuffisants

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

CHAPITRE – ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	
Chapitre 20 - art. 2046	Attribution compensation investissement	+ 60,00 €	
Chapitre 21- art. 2184	Matériel de bureau et mobilier		-60,00 €
TOTAL		+ 60,00 €	-60,00 €

ADOPTE à l'unanimité

### **PROTECTION SOCIALE : PRÉVOYANCE - INFORMATION**

Madame le Maire rappelle que la commune a donné au début de l'année mandat au centre de gestion pour effectuer un appel d'offres.

Le résultat présente les caractéristiques suivantes :

- 2,47 % du TI + NBI + RI pour les collectivités de moins de 50 agents.

Les représentants du personnel membre du Comité Social Technique (CST) du Centre de Gestion de Haute-Vienne ont émis un avis défavorable aux propositions résultant de cet appel d'offre, manifestant ainsi leur désappointement quant au taux élevé présenté.

Les membres du conseil d'administration ont fait le choix de répondre favorablement afin de permettre au centre de gestion à son obligation vis à vis des collectivités qui lui ont demandé mandat.

Un certain nombre de questions n'ayant pas de réponse à ce jour, Madame le Maire souhaite rencontrer un membre du centre de gestion pour avoir des informations plus précises quant à l'impact financier pour les agents actuels (titulaires et contractuels) et pour la collectivité, ainsi que sur les obligations qui en découleront pour les agents. Si les agents titulaires cotisent actuellement tous à la prévoyance de la MNT, ce n'est pas forcément le cas des agents contractuels. Madame le Maire ne souhaite pas mettre en place une cotisation obligatoire qui mettrait en difficulté financière les agents de la commune, notamment ceux qui ont un petit salaire.

Des informations complémentaires seront donc transmises lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **COLIS DE FIN D'ANNEE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune offre chaque année un colis aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées sur la commune qui en font la demande. La commission affaires sociales a proposé de commander les colis à Ambazac Boissons Combustibles et de retenir le choix suivant :

- Colis 1 personne : 13.95 €
- Colis couple : 18.95 €

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission des affaires sociales.

ACCEPTE à l'unanimité

### **ASPIRATEUR DE LA MAIRIE**

L'aspirateur de la mairie dysfonctionne. Il est proposé d'en acheter un nouveau sans fil avec chargeur inclus afin de faciliter le ménage notamment au niveau des escaliers.

Deux devis ont été proposés :

- Devis ORAPI : 611,71 € TTC
- Devis Vivana Hygiène : 873,01€ TTC

Madame le Maire propose de suivre l'avis du personnel et d'acquiescer l'aspirateur proposé par ORAPI qui présente des caractéristiques identiques mais pour un moindre coût.

ACCEPTÉ à l'unanimité

### **SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire informe qu'au cours du mois de septembre des personnes ayant réservé la salle polyvalente se sont désistées sans en avoir informé la mairie. Madame le Maire propose de demander lors de la réservation de la salle polyvalente qu'un acompte soit versé et demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de ce conseil.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Après discussion, proposition est faite de demander un acompte de 30 % du montant de la location.

ACCEPTÉ à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire propose d'inaugurer la salle polyvalente en invitant la population pour une galette des rois au cours du mois de janvier prochain.
- Salle polyvalente : La mairie a dû faire face à quelques incidents depuis l'ouverture de la salle, ce qui crée des désagréments tant pour les locataires que pour la municipalité :
  - Inondation dans les toilettes (source : gaine de Télécom). La réparation a été effectuée ;
  - Électricité : un changement d'abonnement de puissance a été nécessaire (18kVA à 36 kVA). Toutefois, Enedis n'est pas passé comme convenu et ce malgré des rappels. RDV est pris pour le mardi 15 octobre ;
  - Fuite du chauffe-eau depuis ce Week-end.
- M. JUSSERAND représentant de la SASSAG a invité Madame le Maire à se rapprocher du maire de la commune de Moutier-Rozeille (Creuse), pour échanger avec lui sur la réalisation de mise en valeur du site archéologique situé sur sa commune.
- Préparation du budget :
  - Abandon du projet de pump track. Le coût était estimé à 120.000 € et il n'y a pas à ce jour de possibilité de subvention à un taux suffisamment intéressant pour permettre à la commune de financer le projet ;
  - Voirie :  
Projets adoptés en cours : Chez Chandeau et Porte de la Voute ;  
Nouveaux projets : Fanay et place/voirie derrière le bâtiment de la mairie (très dégradés) ;
- A réinscrire :
  - Chemin de la Borderie ;
  - Électricité : augmentation importante à prévoir ;
  - Épareuse : Au vu du prix d'acquisition d'une nouvelle épareuse, il est décidé de continuer avec l'ancienne et d'effectuer les travaux de réparation au fur et à mesure ;
  - Fresque de l'école ;
  - Acquisition de matériels : un chapiteau, des tables et chaises pour la salle des fêtes

- Il est décidé de ne pas réaliser de gros projets d'investissement cette année mais de cibler l'action de la commune sur des projets de rassemblement (exemple : fête des voisins) ;
- Par ailleurs, le conseil municipal souhaite mener des réflexions sur le devenir du bâtiment de l'ancienne poste ;
- 
- M. Benjamin COLLIN informe que la SAUR va effectuer dans une quinzaine de jours le relevé des compteurs. Un courrier sera adressé à la mairie pour indiquer les dates officielles.